

Ouest Provence

Le journal de l'intercommunalité

Cornillon-Confoux
Fos-sur-Mer
Grans
Istres
Miramas
Port-Saint-Louis-du-Rhône

N°35 Juin 2011

L'été en fêtes

Prenez quelques pincées de sable fin, mélangez-les au soleil de Provence. Assaisonnez le tout d'un zeste d'eau fraîche de Méditerranée. Ajoutez des soirées qui s'étirent sous les cieux étoilés et vous aurez la recette du bonheur estival sur le territoire Ouest Provence.
Cet été, les six communes du territoire intercommunal cultivent l'esprit de la fête. D'est en ouest, de Cornillon-Confoux à Port-Saint-Louis-du-Rhône, plusieurs rendez-vous sont donnés aux estivants. Fêtes votives, festival de la couleur, musique d'ici ou d'ailleurs, humour, chacun pourra trouver son bonheur dans la diversité de la programmation. Ouest Provence se joint à la fête. Des bus sont mis en place afin de faciliter les transports en commun jusqu'aux plages de Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis-du-Rhône. En partenariat avec les offices de tourisme, des balades en mer sur l'étang de Berre ou dans le golfe de Fos sont organisées à bord du Cisampo. Des becerrades prolongeront tout l'été l'esprit de la Feria à travers le territoire.

Retrouvez ces rendez-vous en page 10

Ouest Provence, Pays de Martigues

La fusion c'est non

Le président de Ouest Provence et son homologue du Pays de Martigues s'opposent à la fusion de leurs deux intercommunalités comme l'a prescrit le préfet des Bouches du Rhône. «*Nos deux territoires travaillent ensemble dans l'intérêt des habitants et nous poursuivront nos coopérations, mais nos deux statuts sont trop différents pour fusionner*», explique Bernard Granié, le président de Ouest Provence.

Dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales adoptée par l'Assemblée nationale en décembre, le préfet des Bouches du Rhône a présenté, le 22 avril dernier, le nouveau schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI). Ce schéma prescrit la fusion de la communauté

Suite page 2



Michel Tonon, Maryse Joissains et Bernard Granié, le 22 avril dernier lors de la présentationdu nouveau Schéma départemental de coopération intercommunale.

Édito

Bernard Granié
Président de Ouest Provence

Contre vents et marées, dans l'intérêt des habitants de Ouest Provence, je m'attache à l'aboutissement des priorités pour notre territoire intercommunal. En premier lieu, je me suis engagé il y a déjà plusieurs mois, dans une action au niveau national pour limiter le plus possible les dégâts financiers promis aux territoires industriels comme le nôtre, par la réforme gouvernementale de la fiscalité locale. Mes multiples interventions sans relâche n'ont pas été vaines et je crois que mes signaux d'alarme ont été entendus. Grâce à plusieurs relais parlementaires, j'espère que les amendements que j'ai fait déposer dans le cadre du projet de loi de finances, permettront « de sauver les meubles » de l'abîme financier dans lequel le Gouvernement plonge les collectivités locales et territoriales.
Notre persévérance a pour l'instant été payante, puisqu'en 2011 et 2012 notre intercommunalité pourra encore aider les communes et contribuer à leurs besoins financiers de manière significative, comme le démontre l'article des pages 4 et 5.
Parallèlement à la préservation de nos ressources, qui restera le nerf de mon action au cours des prochains mois, je reste extrêmement vigilant à la défense de nos services de proximité qui seraient directement menacés si nous devions être contraints d'être intégrés dans une métropole marseillaise (voir ci-contre).
C'est encore hélas une éventualité à prendre au sérieux. Le risque est réel et je ferai tout pour m'y opposer. Et ce n'est pas la fusion entre Ouest Provence et le Pays de Martigues, que prescrit le préfet, qui sera dans ce contexte la solution miracle.
Beaucoup plus difficile et moins justifiée qu'il n'y paraît, cette fusion devra préalablement faire l'objet d'une analyse approfondie de l'intérêt réel pour nos habitants.
Nous aurons à éviter de nous laisser attirer par un simple miroir aux alouettes.

Réforme territoriale

La fusion c'est non

Suite de la page 1

d'agglomération du Pays de Martigues avec le syndicat d'agglomération nouvelle Ouest Provence. Il appartient à chaque conseil municipal et à chaque organe délibérant des intercommunalités concernées par le schéma, de se prononcer avant le 22 juillet *(voir encadré en bas de page)*.
Le 23 mai, à l'occasion de l'assemblée générale de l'Union des maires des Bouches-du-Rhône, les présidents de Ouest Provence et du Pays de Martigues ont réitéré leur opposition à une fusion.
Gaby Charroux, le maire de Martigues et président de la communauté d'agglomération a rappelé que *« dans le département, nos territoires sont les seuls à faire l'objet d'une proposition de fusion. Depuis sept ans, nous travaillons étroitement avec le SAN. Ce travail s'est traduit il y a quelques semaines, par la création en commun d'un syndicat mixte des transports. L'État doit bien comprendre que les élus sont assez intelligents pour œuvrer dans l'intérêt des habitants. Nous souhaitons pouvoir continuer à coopérer librement sans qu'il soit question de fusion »*.
Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) qu'élaborent les deux intercommunalités et qui détermine à l'échelle du bassin d'emploi, les grandes orientations en termes d'aménagement, d'habitat et de développement, sert de cadre aux actions menées conjointement par le Pays de Martigues et Ouest Provence. *« Mais au-delà du SCoT, nous développons ensemble des actions en faveur de l'emploi, ou dans le domaine économique. Parallèlement, nous engageons des coopérations avec l'autre intercommunalité voisine d'Agglopole Provence. Nous pouvons donc travailler ensemble sans fusionner. D'autant que la fusion soulève une question statutaire importante. Nos deux statuts : communauté d'agglomération et syndicat d'agglomération nouvelle, sont radicalement différents, notamment sur le plan fiscal. À Ouest Provence, depuis trente ans, nous procédons à une forme de péréquation qui traduit une forte solidarité. Pour exemple, Fos-sur-Mer produit sur son territoire plus de 80% des ressources du SAN, mais n'en bénéficie que de 20%* (voir sur la répartition page 4), *quid de ce système s'il y a fusion ? »*, interroge


Bernard Granié le 23 mai dernier à la tribune de l'assenblée de l'Union des maires des Bouches-du-Rhône

Bernard Granié, le président de Ouest Provence. *« En outre, si une métropole devait voir le jour, la fusion de nos deux groupements ne nous ne protégerait pas d'une hégémonie, qui sans conteste, se ferait jour à moyen terme »*, ajoute-t-il.

Métropole contre Pôle métropolitain


Gaby Charroux, président du Pays de Martigues ,s'oppose à l'intégration dans la Métropole marseillaise.

Absente du schéma départemental de coopération intercommunale présenté le 22 avril dernier, la constitution d'une “Métropole”, nouvelle collectivité territoriale instituée par la réforme de décembre 2010, relève de la seule décision des élus et non d'une proposition préfectorale. Le 23 mai, à l'occasion de l'assemblée de l'Union des maires du département, Eugène Caselli, le président de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole (MPM) n'a pas écarté l'hypothèse de créer une métropole à partir du noyau existant des 18 communes de MPM. Les neuf présidents des intercommunalités des Bouches-du-Rhône, dont Eugène Caselli, se sont prononcés, il y a déjà plusieurs semaines, pour la création d'un “Pôle métropolitain”, un syndicat mixte, où les collectivités adhérentes s'engageraient dans des projets communs concernant, les transports, l'enseignement supérieur, l'innovation, le développement et la promotion économique *(voir n° 34 du Journal de Ouest Provence)*. Pour Eugène Caselli, le contenu du projet de Pôle n'apporte pas pour l'heure suffisamment de garanties quand à la “péréquation nécessaire” et à la “correction des déséquilibres financiers”. Jean-Noël Guerini, le président du conseil général, a apporté une réponse sans appel : *« Les besoins de Marseille dépassent très largement les capacités financières des intercommunalités, du conseil général et du conseil régional réunis»*.

> « Dans une entité technocratique, il n'y aura plus de proximité possible entre élus et habitants et ne restera aux maires que les compétences relatives à l'État civil ». B. Granié

Maryse Joissains, maire d'Aix et présidente de la communauté d'agglomération du Pays d'Aix, a proposé que l'ensemble des ressources des collectivités des Bouches-du-Rhône qui alimenteront le Fonds national de péréquation ne soit pas redistribué sur l'ensemble de l'Hexagone, mais soit destiné à Marseille.
Bernard Granié, le président de Ouest Provence, est favorable à ce principe, *« mais pour l'heure, cette disposition n'est pas dans la loi sur la péréquation de 2012. Le problème financier de Marseille et la résorption de ses poches de pauvreté, ne peuvent être résolus que par un vaste plan national et un soutien massif de l'État »*.
L'Union des maires a adopté à une large majorité le 23 mai, une motion défavorable à la métropole : *« parallèlement au débat sur le schéma départemental sur lequel porte uniquement la saisine des élus locaux par le préfet, les maires ont fait part de leur refus unanime d'une métropole marseillaise intégrée, quel qu'en soit le périmètre, et de leur choix d'un Pôle métropolitain le plus large possible, en insistant sur le fait qu'ils étaient en la matière les seuls décideurs »*.
Pour Bernard Granié *« dans une entité technocratique, il n'y aura plus de proximité possible entre élus et habitants et ne restera aux maires que les compétences relatives à l'État civil »*.

Nouvelle carte intercommunale : le calendrier

Le **22 avril** dernier, le préfet des Bouches-du-Rhône, préfet de région, a présenté le nouveau schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) aux membres de la Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI), organe composé de maires, de présidents d'intercommunalités, de représentants des syndicats mixtes et des conseils général et régional. Ce nouveau schéma propose la fusion des intercommunalités de Ouest Provence et du Pays de Martigues, le rattachement des communes “isolées” à des groupements déjà existants et la disparition de la communauté de communes des Baux et des Alpilles. Le schéma propose également la réduction de moitié des 94 syndicats mixtes et intercommunaux.
Les conseils municipaux et les organes délibérants des intercommunalités et des syndicats mixtes concernés doivent se prononcer, au plus tard le **22 juillet**, sur le schéma présenté par le préfet. La CDCI aura alors quatre mois pour amender les prescriptions du préfet et lui faire de nouvelles propositions au préfet. La Commission a la possibilité de modifier le projet, en cas de désaccord, à la majorité des deux tiers. Un arrêté préfectoral arrêtant le schéma interviendra avant le **31 décembre 2011**.

Deux nouveaux terminaux méthaniers à Fos

Abandon du projet d'île artificielle

Le 16 mai dernier, Fos Faster et Elengy ont annoncé la poursuite de leur projet de terminaux méthaniers sur les terrains du Grand Port Maritime de Marseille à Fos.

Fos Faster représente un investissement de 1,2 milliard d'euros pour la construction au nord de la presqu'île du Caban, d'une usine de regazeification de 16 milliards de m³ de gaz naturel liquéfié (GNL). Ce chantier devrait mobiliser entre 400 et 600 personnes, voire 1 000 et être opérationnel en 2016. Le projet d'Elengy, une filiale de GDF Suez concerne la construction d'un nouveau terminal de stockage de GNL sur le site de Tonkin. L'investissement de 430 millions d'euros portera la capacité de stockage à 240 000 m³. Ces deux projets d'envergure ont fait l'objet d'un débat public au cours duquel les élus de Ouest Provence ont fait part de leurs inquiétudes. Les principales objections portaient sur la construction d'une île artificielle pour le projet Fos Faster. Le promoteur a abandonné cette solution et entend désormais s'installer sur le site du Caban. René Raimondi, le maire de Fos et premier vice-président de Ouest Provence, se réjouit *« de l'abandon du projet de construction d'une île artificielle aux impacts ravageurs pour l'écosystème »*. René Raimondi reste néanmoins vigilant pour protéger le golfe de Fos et redoute l'impact des chantiers à venir. *« Il est temps que les entreprises se penchent sur des procédés plus respectueux de l'environnement »*, insiste-t-il. Fos Faster s'est engagé à développer un partenariat étroit avec la Maison de l'emploi de Ouest Provence et la Chambre de commerce et d'industrie de Marseille Provence, pour favoriser l'emploi local durant toute la durée du chantier.



Fos Tonkin est exploité depuis les années 70.

Enseignement artistique

Conservatoire : les nouveautés

La rentrée 2011 du conservatoire intercommunal de danse sera marquée par des nouveautés pédagogiques. À partir du deuxième cycle, les élèves pourront dorénavant choisir une dominante, classique ou contemporaine, à laquelle seront consacrées davantage d'heures d'enseignement.

De même, à partir du deuxième cycle, pour les étudiants ne souhaitant pas ou ne pouvant pas suivre une scolarité complète, le conservatoire offre une formation non diplômante, moins dense que le cursus diplômant mais d'une même exigence pédagogique. Le volume horaire sera de 3 à 4h30 de cours par semaine.

Deux nouveaux cursus sont proposés. Le premier, "ateliers chorégraphiques", est tourné vers les adultes qui suivront deux heures de cours par semaine, plus un atelier. Le second, "cycle danse", vise les enfants qui ont bénéficié d'un cycle danse en milieu scolaire et souhaitent poursuivre une pratique chorégraphique. Ce cycle se décline en une à deux heures de cours et un atelier chorégraphique par semaine. L'enseignement peut être complété par un cours facultatif de danse classique ou contemporaine.

Pour tout renseignement
Conservatoire intercommunal de danse
Maison de la Danse
CEC les Heures Claires à Istres - Tél : 04 42 11 26 00 ou
contact.maisondeladanse@ouestprovence.fr



Ouest Provence, une intercom

En 2011, le Comité syndical a approuvé l'augmentation de la dotation de coopération portée à 67 millions d'euros et la création de la dotation de solidarité communautaire d'un montant de 4 millions, soit un total de 71 millions pour les six villes de Ouest Provence. Explications.

Une forme de péréquation

« Le choix de notre intercommunalité est de répartir nos recettes au mieux, dans l'intérêt des communes membres et de leurs habitants », assure Bernard Granié, le président de Ouest Provence. Les modalités de redistribution sont différentes, notamment dans les communautés d'agglomération. En règle générale, la ville "centre", assure les ressources des autres. Sur le territoire de Ouest Provence, ce mécanisme est différent. L'activité de la zone industrialoportuaire de Fos constitue l'essentiel des ressources du SAN. *« La commune de Fos contribue à hauteur de 80 % de nos recettes et perçoit autour de 20%. Ce mécanisme permet aux communes les plus importantes de notre territoire de bénéficier de dotations substantielles, fruits de cette répartition »*, note Bernard Granié. La donne pourrait bien changer. Dès 2010, la loi de finances, en préparation précise que les intercommunalités devront contribuer à un fonds national de péréquation. En clair, les groupements de communes disposant de ressources importantes devront contribuer à ce fonds, dont les groupements les "plus pauvres" seront bénéficiaires.. *« Dans notre département, cinq intercommunalités cotiseraient à ce fonds et une seule recevrait quelques subsides* (voir page 2). *La péréquation, telle que le Gouvernement veut la mettre en œuvre, constitue pour des territoires industriels comme le nôtre, une double peine, après la suppression de la taxe professionnelle »*.

Évolution de la dotation de coopération de 2009 à 2011

Communes	Dotation de coopération 2009	Dotation de coopération 2010	Progression en euros	Dotation de coopération 2011	Progression en euros
Cornillon-Confoux	141 186	185 915	44 729	221 154	35 239
Fos-sur-Mer	12 197 094	13 877 001	1 679 907	14 681 036	804 035
Grans	747 772	899 709	151 937	1 027 712	128 003
Istres	28 214 170	30 310 605	2 096 435	31 682 860	1 372 255
Miramas	15 740 096	16 784 829	1 044 733	17 632 250	847 420
Port-Saint-Louis	1 530 656	1 920 201	389 545	2 224 737	304 536
Total	58 570 975	63 978 261	5 407 286	67 469 753	3 491 491

La dotation de coopération

La dotation de coopération est repartie et pondérée en fonction de différents critères établis par Ouest Provence : nombre d'habitants, potentiel fiscal, nombre de logements sociaux, nombre d'installations classées Seveso... Cette dotation que reverse Ouest Provence aux communes, leur garantit les ressources indispensables à l'établissement de leur budget de fonctionnement. La part de la dotation représente entre 30 et 45 % du budget de fonctionnement des communes les plus peuplées (Istres, Miramas, Fos-sur-Mer) et de 12 à 15% pour les autres.

Apport des territoires communaux dans les recettes de Ouest Provence en 2009*
(en million d'euros et en pourcentage)

Part des dotations de Ouest Provence dans les recettes de fonctionnement du budget des communes en 2009
(en million d'euros et en pourcentage)

	Total	%	Dotation du SAN	Recettes de fonctionnement	Total
Cornillon-Confoux	0,198	0,1%	0,147	0,855	17%
Fos-sur-Mer	141,98	80,7%	12,43	39,73	31%
Grans	2	1,2%	0,768	5	15%
Istres	18,9	10,8%	28,45	71,61	40%
Miramas	8,6	4,9%	15,88	34,97	45%
Port-Saint-Louis	4,23	2,4%	1,58	12,72	12%

** Ces sommes sont le total des recettes des taxes économiques, de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, de la dotation générale de fonctionnement, etc. perçues ou produites sur le territoire de chaque commune. L'année 2009 fait référence aux derniers chiffres connus des comptes administratifs des communes.*

munalité solidaire

En 2010, l'intercommunalité a également investi plus 37 millions d'euros pour les équipements et les aménagements des communes du territoire. Quelques exemples.



Cornillon-Confoux

POURSUITE DES TRAVAUX DE VOIRIE.
PROGRAMME 2011-2012
591 000 euros - Financement 100% Ouest Provence



Miramas

CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION DE RÉNOVATION URBAINE DE LA MAILLE II
7,6 millions d'euros - Financement Ouest Provence : 6,3 M, Département : 1,3 M, État : 64 000 euros
Livraison septembre 2013



Port-Saint-Louis-du-Rhône

TROISIÈME PHASE DE L'AMÉNAGEMENT DU BASSIN CENTRAL
3,1 millions - Financement 100% Ouest Provence
Livraison 2012



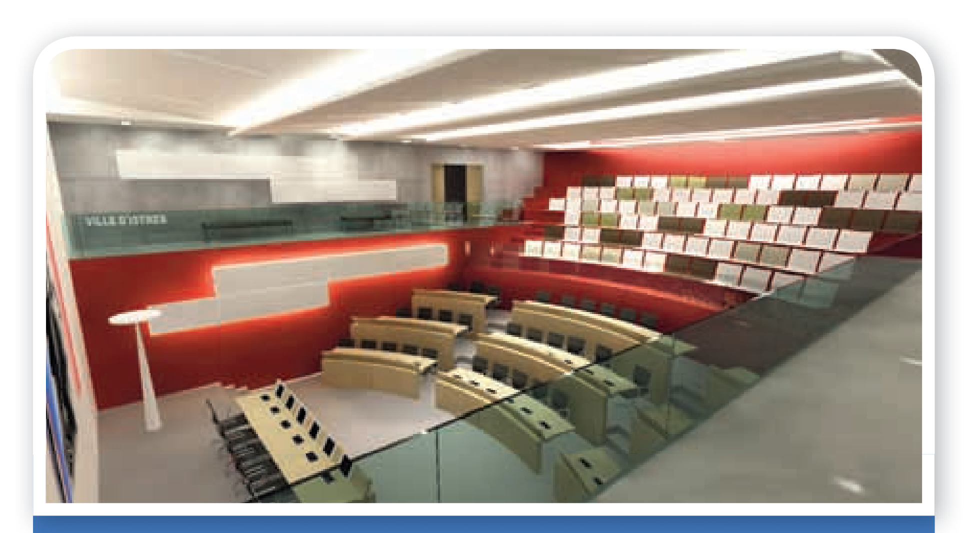
Grans

CONSTRUCTION D'UN PARC SPORTIF
(skate parc, terrain de boules, terrain de "footy-volley")
316 600 euros - Financement Ouest Provence : 213 000 euros, Département : 104 000 euros - Livraison été 2011



Fos-sur-Mer

EXTENSION DES ARÈNES
Il s'agit de construire une nouvelle tribune de 350 places et des aménagements
2,1 millions d'euros - Financement : Département : 188 000 euros, Ouest Provence : 1,96 millions d'euros
Début des travaux deuxième semestre 2011



Istres

CONSTRUCTION DE LA CITÉ ADMINISTRATIVE
5300 m² - 22,4 millions d'euros - Financement 100% Ouest Provence
Livraison 2013

Golf intercommunal de Miramas

Des stages sportifs à l'heure du tee*

Accueillir tous les enfants de l'intercommunalité, leur permettre de s'initier à la pratique du golf et —pourquoi pas— susciter des vocations, telle est la mission estivale que s'est donnée la régie intercommunale du golf de Miramas. Pour la réaliser, en collaboration avec les centres sociaux et les offices municipaux du sport (OMS) des communes de Ouest Provence, la régie a mis en place des stages sportifs à destination des jeunes de 8 à 18 ans. *« Quarante créneaux horaires de deux heures sont d'ores et déjà réservés par les centres sociaux ou les OMS,* souligne Michèle Martino, en charge de ce projet au sein de la régie. *Par groupe de douze, sous la direction pédagogique de notre professeur Claude Dugué, les enfants s'initieront au swing sur le practice ».* Ils découvriront ainsi les qualités sportives du golf : une pratique physique en extérieur, dans le cadre privilégié du golf de Miramas, le développement de la coordination et de la concentration, le respect de l'étiquette et de l'environnement. *« Des personnes qui auraient pu avoir un a priori négatif sur le golf pourront ainsi modifier leur jugement,* ajoute Michèle Martino. *La démocratisation de la pratique du golf passe par la mise en place de tels dispositifs ».*

Les jeunes intéressés auront la possibilité dès septembre de poursuivre leur pratique au sein de l'École de golf. Tous les mercredis et samedis, par groupe de niveau, ces nouveaux joueurs pourront suivre des cours avec Claude Dugué. Une fois obtenue la "carte verte", sorte de permis de jouer valable sur tous les golfs, et selon les règles du golf intercommunal de Miramas, ils accéderont au parcours en tant que joueur indépendant.

** Tee : petite cheville sur laquelle on place la balle de golf avant de la frapper*

Renseignements : 04 90 58 56 56.



Transport

ALLEZ-Y EN BUS

Du 3 juillet au 4 septembre, Ouest Provence vous emmène à la plage en bus. La ligne 1 "Intercités" qui dessert Miramas-Entressens-Istres-Fos modifie ses fréquences pour vous conduire jusqu'au sable de la grande plage de Fos. Ce service est assuré les dimanches et jours fériés. Cette même ligne assure, à partir de Fos une correspondance jusqu'à la plage Napoléon de Port-St-Louis-du-Rhône. Une navette assure également des rotations régulières entre le centre de Port-Saint-Louis et la plage, sept jours sur sept.



Pratique :

04 42 77 07 07 c'est le numéro qu'il suffit dorénavant de composer pour obtenir une information sur le réseau intercommunal de transports urbains et inter-urbains. Depuis le 27 avril, a été mise en place une centrale de mobilité avec un numéro d'appel unique, quelle que soit la commune du territoire de Ouest Provence. Les voyageurs peuvent obtenir des opératrices une information complète sur les itinéraires, le trafic et les réservations pour le service de transport à la demande. La centrale mobilité fonctionne du lundi au vendredi de 7h à 19h, le samedi de 7h à 13h.

Première pierre

QUATRE COURTS COUVERTS POUR LA PLAINE DAVINI



Lors du lancement officiel de la 13e édition de l'Open Istres Ouest Provence, samedi 9 avril, Bernard Granié, président de Ouest Provence et François Bernardini, maire d'Istres, ont posé la première pierre des futurs bâtiments du complexe René Davini. Quatre courts de tennis et quatre volumes de squash équiperont dès avril 2012 la Plaine des sports d'Istres. Le coût de l'opération s'élève à 6 300 000 euros. Ouest Provence supportera l'essentiel de l'investissement. Le Conseil régional, le Conseil général et le Centre national pour le développement du sport (CNDS) apporteront leurs soutiens financiers.



Nouvelle édition pour «Les goûts du soleil»

Le territoire de Ouest Provence doit au soleil et à son climat méditerranéen de pouvoir produire localement tous les composants de la gastronomie provençale. Avec des gestes d'autrefois et des recettes à l'ancienne, producteurs et artisans donnent naissance à des produits de la terre ou de la mer, concentrés en saveurs, issus d'un terroir riche et fécond, où se cultive un véritable art de vivre.
Pour tout savoir sur ces producteurs et artisans, parmi lesquels un nouveau venu en la personne du chevrier istréen Philippe Rivière, Ouest Provence publie une nouvelle édition du guide « Les Goûts du soleil ».

Disponible dans les offices de tourisme, les hôtels et les restaurants du territoire, ce guide est aussi téléchargeable sur www.ouestprovence.fr

Transport

Ouest Provence et le Pays de Martigues sur la même ligne



À compter de la prochaine rentrée, les usagers des services de transport de Ouest Provence et du Pays de Martigues voyageront sur la même “ligne”. La fusion des deux réseaux sera opérationnelle en septembre et la nouvelle entité a d'ores et déjà établi une grille tarifaire très incitative pour les déplacements sur le périmètre des neufs villes : Istres, Miramas, Martigues, Fos-sur-Mer, Port-de-Bouc, Port-Saint-Louis-du-Rhône, Saint-Mitre-les-Remparts, Grans et Cornillon-Confoux. Le principe de la gratuité a été retenu pour le public scolaire, les étudiants de moins de 26 ans, les bénéficiaires des minima sociaux et les salariés dont les revenus sont inférieurs au Smic.

« L'objectif est d'améliorer le service rendu aux habitants de notre bassin de vie qui compte près de 160 000 habitants. Nous avons donc choisi d'unifier nos réseaux interurbains et scolaires. Dans un avenir proche, de nouvelles lignes, de nouvelles fréquences, de nouveaux horaires, une nouvelle grille tarifaire très avantageuse vont entrer en vigueur», a expliqué, Bernard Granié, le président de Ouest Provence. *«Nous avons essayé de trouver une harmonie, en favorisant au maximum les usagers, et en prenant les meilleures dispositions qui existaient dans chaque réseau »* a souligné son homologue du Pays de Martigues, Gaby Charroux. Les lignes du nouveau réseau font l'objet d'études et entreront en service dans les prochains mois. Ouest Provence Le Bus et Les Bus du Soleil auront également un nouveau nom en septembre. *«Le nouveau réseau assurera également des interconnexions avec ceux de nos voisins. Qu'il faille une heure trente pour se rendre de nos territoires à Aix ou à Marseille, n'est plus acceptable en 2011 »* a insisté Bernard Granié.

Les tarifs

Gratuité pour les usagers scolaires, les étudiants de moins de 26 ans, les apprentis, les bénéficiaires des minima sociaux et les salariés dont les revenus sont inférieurs au Smic.

Billet à l'unité : 1 €
Abonnement dix trajets : 5,50 €
Abonnement dix trajets tarifs réduits : 4 €
Abonnement mensuel : 15 €
Abonnement mensuel pour les plus de 60 ans : 7,50 €.
Carte annuelle pour les moins de 26 ans : 10 €
Duplicata de carte : 10 €

De 40 € à 0 € par mois

Les frais de dossier sont désormais pris en charge par le syndicat mixte des transports. Néanmoins, en cas de perte, le coût du duplicata de la carte de transport est de 10 euros.
Les élèves des collèges et lycées, les étudiants de BTS et les apprentis résidant sur le territoire de Ouest Provence et inscrits dans des établissements implantés sur le territoire du Pays de Martigues (et inversement) vont pouvoir, dès la rentrée, bénéficier de la gratuité des transports. En 2011, ils étaient 586 à fréquenter des établissements de Martigues et Port-de-Bouc. Jusqu'à présent le transport scolaire entre les deux intercommunalités était assuré par le Conseil général. Pour les étudiants de BTS, l'abonnement à l'année s'élevait à 40 € par mois. Ce transport scolaire est désormais gratuit et doit faire l'objet d'une inscription selon les modalités citées plus haut. En outre, les titulaires de la cartes de transport scolaire pourront également utiliser gratuitement les bus des lignes urbaines.

Modalités d'inscription pour le public scolaire

Les usagers réguliers des transports scolaires vont recevoir au cours du mois de juin, leur dossier d'inscription afin de bénéficier d'une carte de transport, qu'il est nécessaire de recharger. La carte de transport valide constitue un contrat qui ouvre droit à une assurance. Les dossiers sont à compléter et à retourner à partir du 4 juillet dans les antennes du service de transport de chaque ville (voir liste ci-contre). Les personnes qui n'ont pas été destinataires des dossiers doivent en faire la demande au service des transports. Pour compléter le dossier, les usagers doivent fournir une photographie du titulaire de la carte, une photocopie d'un justificatif de domicile et d'une attestation de scolarité pour les usagers âgés de plus de 16 ans.

Les dépôts de dossiers d'inscriptions et les retraits de carte se font sur le lieu de résidence de l'usager :
Mairie de Cornillon -Confoux : 04 42 50 45 91
Pôle pour l'emploi, rue des Écoles, Fos-sur-Mer : 04 42 11 26 23
Mairie de Grans : 04 90 55 99 70
SAN Ouest Provence, CEC Les Heures Claires, Istres : 04 42 11 16 41 - 04 42 11 28 20
Mairie annexe d'Entressen, Istres : 04 42 11 27 70
Mairie annexe de Miramas, l'Espiguette : 04 90 50 18 82
Mairie de Port-St-Louis-du-Rhône : 04 42 86 90 23

Destinations Aix, Salon, Marseille… Inscrivez-vous vite !

Les étudiants et les élèves résidant sur le territoire de Ouest Provence et fréquentant des établissements implantés hors du périmètre du syndicat mixte (Ouest Provence et Pays de Martigues), peuvent bénéficier de tarifs spécifiques et de transports en bus pour Aix-en-Provence et Salon, en train pour Marseille. Ces transports pris en charge par le Conseil général doivent faire l'objet d'une inscription selon les modalités citées ci-dessus. Les usagers de ces lignes ont tout intérêt à s'inscrire le plus vite possible. Le prix de l'abonnement annuel est de 10 €, jusqu'au 31 juillet, il passera à 30 € du 1er août au 30 septembre et de 50 € du 1er octobre au 31 décembre. À compter du 1er janvier 2012, l'abonnement passera à 40 € par mois (sauf en cas de déménagement et/ou de changement d'établissement scolaire).



Saison estivale

Des plages nettoyées

Depuis le 16 mai et jusqu'au 16 septembre les agents de Ouest Provence procèdent au nettoyage quotidien des plages de Fos-sur-Mer et des six kilomètres de la plage Napoléon de Port-Saint-Louis-du-Rhône. Le nettoyage mécanique est effectué le matin de 4 à 11 heures tous les jours sauf le mardi. Ce nettoyage réalisé par des tracteurs sera doublé au cœur de l'été par un nettoyage manuel. À Istres les plages de La Romaniquette et du Ranquet sont nettoyées trois fois par semaine. À noter : les plages de Fos ont obtenu cette année encore le Pavillon bleu.

Gardes à cheval

Des pinèdes surveillées

Cet été, la garde à cheval remet le pied à l'étriter. Ce service saisonnier, pris en charge par Ouest Provence, affiche deux objectifs : veiller sur les 370 hectares de massifs forestiers d'Istres, de Sulauze à Lavalduc, et informer le public sur les conditions d'accès à ces zones sensibles en période estivale.
En effet, du 1er juin au 30 septembre, l'accès aux massifs forestiers exposés au danger des feux de forêt est réglementé par un arrêté préfectoral, en fonction du niveau de danger défini chaque jour la veille pour le lendemain. Orange, l'accès est autorisé ; rouge, l'accès est permis de 6h à 11h hors les zones d'accueil du public en forêt, ouvertes toute la journée : noir, l'accès est strictement interdit.
Composée d'une quinzaine de cavaliers confirmés, qui surveille les massifs forestiers sept jours sur sept, de 10h à 20h en semaine et de 9h à 19h le week-end, la garde à cheval veille au respect de la réglementation préfectorale.

Pour connaître les conditions d'accès aux massifs forestiers : 0 811 201 313 ou sur le site de la préfecture du département : www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr



Pavillon bleu

Des ports très distingués



Cette année encore, les ports de Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis-du-Rhône sont récompensés pour la qualité de leur gestion environnementale, en recevant le Pavillon bleu des ports de plaisance. En 2011, quatre-vingt quatre ports de plaisance ont été labellisés en France métropolitaine et en outre-mer. Ce chiffre est en nette augmentation par rapport à l'année 2010 qui réunissait soixante-dix sept labellisés.
Dans les Bouches-du-Rhône, outre le port de Saint Gervais à Fos-sur-Mer et le port Napoléon et de plaisance de Port-Saint-Louis-du-Rhône, le port de la Ciotat, le CNTL de Marseille et celui des Calanques de Port Miou ont été récompensés. La région Provence-Alpes-Côte-d'Azur conserve la tête du classement national avec 25 ports labellisés, devant le Languedoc-Roussillon (17), la Basse-Normandie (8) et la Bretagne (6).

Sport

Bilan de saisons

Istres Ouest Provence Volley
Comme la saison dernière, les filles de l'IOPV terminent à la quatrième place du championnat de France de Ligue A féminine de volley-ball. Cette place qualificative pour la coupe d'Europe leur permettra de retrouver la Coupe de la Confédération européenne de volley (CEV Cup). L'an dernier pour leur première participation à cette compétition, les volleyeuses istréennes avaient été élimées en huitième de finale par les Italiennes d'Urbino qui ont remportées la CEV Cup.



Les Istréennes sur le parquet d'Urbino la saison dernière.

Fos Ouest Provence Basket
Dixièmes l'an passé, pour leur première saison en Pro B, les basketteurs fosséens quatrième de la première partie du championnat se sont qualifiés pour les playoffs. À l'heure où nous mettons sous presse, les "noir et or" étaient toujours en lice pour la montée en Pro A après avoir éliminé Évreux en quart de finale et battu Nanterre en demi-finale aller. Le premier du championnat et le vainqueur des playoffs sont assurés d'évoluer dans l'élite. Quelle que soit l'issue des playoffs, le FOPB aura réalisé une saison magistrale.

FC. Istres Ouest Provence
Le FC. IOP termine sa saison par un carton plein cinq buts à trois face à Châteauroux. Un joli score qui ne permet pas aux "violets" de quitter le "ventre mou" du classement. Les Istréennes terminent la saison à la onzième places de la Ligue 2. À la fin de l'hiver, ils étaient statistiquement en mesure d'accéder au trio de tête. Reste que l'on est loin de la saison dernière où il avait fallu attendre les deux dernières journées pour savoir si le FC. IOP serait ou non relégable.

Handball
À l'heure où nous mettons sous presse Istres Ouest Provence Handball pointe à la septième place de la Division 1. Il reste une rencontre pour clore une saison où le club a longtemps tutoyé la quatrième place. L'an dernier, l'IOPH avait également terminé à la septième place.

Le bilan de saisons complet sur www.ouestprovence.fr

Salins de Fos-sur-Mer le renouveau

Thierry Mosca et André Blasco veillent sur les salins.

Réhabilités par Ouest Provence, les Salins de Fos-sur-Mer s'offrent comme un lieu de promenade, riche en découvertes botaniques et ornithologiques.

Écrin de nature aux portes de la ville, les Salins de Fos-sur-Mer offrent une alternative bucolique aux cheminées qui barrent l'horizon. Depuis peu, sous l'impulsion de Ouest Provence à travers l'association EVE (Eau et Vie pour l'Environnement), cette zone naturelle de 220 hectares, remarquable par sa richesse botanique et ornithologique, a été aménagée de sentiers balisés, ouverts aux marcheurs et aux cyclistes. *« Sans oublier les poussettes, arrivées en grand nombre avec les beaux jours »*, souligne Thierry Mosca, gestionnaire du site pour le compte d'EVE.

Les Salins ont cessé leur activité en 1983. Abandonnées aux assauts du vent et de la pluie, certaines digues se sont effondrées. Des canaux se sont obstrués. Cette dégradation s'est rapidement soldée par un appauvrissement de la flore et de la faune. Certaines espèces d'oiseaux ne trouvaient plus les conditions favorables à leur nidification et ont abandonné le site. *« Depuis le rachat des salins par Ouest Provence en 2006 et sa gestion par l'association EVE, la maîtrise de l'eau est devenue une priorité,* commente Thierry Mosca. *Elle seule est la garante de l'équilibre des niveaux des eaux selon les saisons, qui permet la colonisation du site par une plus large diversité d'oiseaux. Ainsi que le développement de la flore endémique de ces biotopes, friandes en sel comme la salicorne, la saladelle, et la soude. Il nous fallait réhabiliter les martelières, curer les canaux et les remettre en état ».* Cette tâche d'envergure a été menée depuis novembre 2010, à travers un chantier d'insertion dirigé par l'association miramasséenne des Ateliers de la Crau.

« Déjà nous récoltons les premiers fruits de nos travaux, souligne André Blasco, ornithologue de renom et bénévole de l'association EVE. *Le site devient attractif, des colonies d'oiseaux s'installent. Dorénavant, outre les flamants roses, les goélands railleurs, les mouettes rieuses et mélanocéphales, nous pouvons régulièrement observer des avocettes, des tadornes, des sternes pierregarin. La saison dernière, un couple d'huîtriers pies a niché dans les salins. Nous espérons son retour cette année ».* Des aménagements complémentaires, comme la construction de petits îlots anti-prédateurs, devraient permettre la réalisation de ces vœux. *«Nous avons la chance,* ajoute André Blasco, *de profiter des conseils judicieux et expérimentés des Salins de Hyères, de la réserve de Camargue et du Marais du Vigueirat. Autant de soutiens, en plus de celui de nos élus, qui devraient nous permettre de réussir la réhabilitation des Salins de Fos-sur-Mer ».*

Prochainement installés le long des sentiers balisés, des panneaux explicatifs et deux observatoires offriront aux promeneurs la possibilité de compléter leurs connaissances sur le site et d'en apprécier plus encore le charme.

À la découverte de la faune et de la flore locales



Les premiers samedis de chaque mois, les Salins peuvent être découverts au cours d'une promenade commentée d'une durée de trois heures environ. Le circuit de 4,7 km, très plat et sans aucune difficulté particulière, est rythmé par des observations ornithologiques, des explications historiques et géologiques. Ouvertes à tous les publics, ces visites sont gratuites.

Renseignements et réservations indispensables auprès de l'office de tourisme de Fos-sur-Mer au 04.42.47.71.96

L'été en fêtes

Miramas NUITS MÉTIS du 18 au 21 juin

Renseignemenst : Service communication 04 90 17 48 48 ou 09 60 19 89 76 ou www.nuits-metis.org



Sergent Garcia

Samedi 18 juin
20h **Jaqee**
22h **Sinsemila**
Dimanche 19 juin
20h30 **Naias**
21h30 **MoussuT e lei Jovents**

Lundi 20 juin - 21h Watcha Clan

Mardi 21 juin
18h **Taraf Goulamas**
20h30 **Djmawi Africa**
21h45 **Taraf Goulamas**
22h15 **Sergent Garcia**



Sinsemilia

Grans FÊTE VOTIVE
Du vendredi 24 au dimanche 26 juin

Organisée par le comité des fêtes de Grans - Renseignements au 04 90 55 83 65 ou www.comitedesfetes-grans.fr



Vendredi 24 juin
14h : concours de cartes, belote/contrée - Salle Gérard Philipe, inscriptions sur place.
16h : concours de boules, inscriptions sur place.
19h : Sardinades (ticket repas 5 €, vente sur place)
19h30 : apéritif concert avec le grand orchestre **Sebastien Echeverria**

Samedi 25 juin
8h30 : concours de pêche
12h30 : apéritif offert par la municipalité
14h - 20h : structures gonflables et jeux gratuits pour tous, Bd Vicotr Jauffret
16h : concours de boules
17h : abrivado cours Camille Pelletan
18h : Animation Feria du sud-ouest
22h : concert **Ricoune**

Dimanche 26 juin
Journée guinguette à Mary Rose
11h : course d'ânes
12h : paëlla géante
14h : spectacle Nostalgia par **Le grand orchestre Kontrast** suivi d'un grand bal
15h : départ de la chasse au trésor.

Cornillon-Confoux FÊTE VOTIVE
Du 15 au 17 juillet

Renseignements à l'Office de tourisme au 04 90 50 43 17



Vendredi 15 juillet
Repas dansant - taureau à la broche.
Inscriptions en mairie au 04.90.50.45.91

Samedi 16 juillet
11h : apéritif au hameau de Pont de Rhaud
18h : apéritif au hameau des Grandes Bastides
21h : place de l'Église, bal avec l'orchestre **XL**

Dimanche 17 juillet
11h : place de la mairie, apéritif offert
18h : espace Piéle, becerrada
21h : place de l'Eglise : Concert avec le groupe **IDEM**
23h : Feu d'artifice
Samedi et dimanche de 16h à 22h, Diverses animations sur la Place des Aires pour les enfants (structures gonflables, jeux forains, jeux en bois…)

LES NUITS D'ISTRES

Du dimanche 3 au mercredi 12 juillet au Pavillon de Grignan

Renseignements et réservations auprès de l'office de tourisme : 04.42.81.76.00

Dimanche 3 juillet - 21h30
Brian Setzer's Rockabilly Riot
Tarifs : 35 et 40 €

Mercredi 6 juillet - 21h30
Anne Roumanoff
Tarifs : 35 et 40 €



Brian Setzer

Jeudi 7 juillet - 21h30
Zaz
Tarifs : 30 et 35 €

Samedi 9 juillet - 21h30
Gotan Project
Tarifs : 35 et 40 €

Mardi 12 juillet - 21h30
Cyndi Lauper
Tarifs : 35 et 40 €

Fos-sur-Mer LES 7èmes CHROMATIQUES en vert du 7 juillet au 10 juillet

Renseignements et réservations auprès de l'office de tourisme au 04 42 47 71 96 ou sur www.leschromatiques.com



Manu Dibango (ph. A. Hermann)



Ray Donald Johnson

Jeudi 7 juillet
18h30 : Parade des Chromatiques dans les rues du centre ancien
19h15 : Inauguration suivi d'un apéritif vert servi place de l'Hôtel de ville
20h00 : Dîner vert servi place de la République
22h30 : Spectacle *Insectos* par la **Cie Sarruga**, place du Marché.

Vendredi 8 juillet
19h : Apéro - concert avec Isaya, place de la république
21h : Soirée à la villa des Pins :
Marc Levantidis
Manu Dibango et Soul Makossa Gang

Samedi 9 juillet
17h : Sieste musicale à la Maison du patrimoine
17h30 : Contes et légendes des indiens Chipibos
18h15 : « Le vert dans la littérature, les traditions et au cinéma », conférence au Bar du Littoral
19h00 : Apéro concert avec **Calle Flamenca**
21h45 : **Night and Day avec Donald Day Johnston**

Dimanche 10 juillet
17h : Sieste musicale et musique dans les rues
18h : « L'art visionnaire en Amazonie » au Bar du Littoral
19h30 : Défilé et dégustation des œuvres de **Cendrine Muller**
22h30 : Feu d'artifice à l'étang de l'Estomac
23h : « Le vert à l'envers », rétrospective du festival 2011



Renseignements au 04 42 86 39 11 ou 04 42 86 98 63

Samedi 20 août
15h : finale championnat de joutes
21h : parade nautique de nuit
22h : spectacle pyrotechnique du **Groupe F**

Dimanche 21 août
Fête des pêcheurs : bénédiction à la paroisse de Saint-Pierre, procession avec les représentants de la Prud'hommie, embarquements sur chaluts, parade nautique au large de la plage Napoléon en l'honneur des marins et pêcheurs disparus.
21h30 : ***Sur les pays d'Ulysse*** par la **Compagnie Khoros**
22h : concert **Macadam Bazar**

Samedi 20 et dimanche 21 août
Sports nautiques : baptêmes optimist et fun board, démonstration et parade de kite-surf, baptêmes et ballades en canoë-kayak, water jump, régates, courses d'annexes, sorties voiliers.
Shows sportifs : water jump, jet-skis
Spectacles : les contes de la mer, déambulations de clowns et de jongleurs.



Renseignements et réservations auprès des offices de tourisme de Fos-sur-Mer au 04 42 47 71 96, d'Istres au 04 42 55 51 15 et de Port-Saint-Louis-du-Rhône au 04 42 86 01 21

Un institut sentinelle

Avec le soutien d'acteurs locaux, l'institut éco-citoyen pour la connaissance des pollutions engage trois actions permettant d'accroître la connaissance des incidences des pollutions sur le territoire de Ouest Provence.

« *Un outil d'information sur la nature et les incidences des pollutions enregistrées sur le territoire de Ouest Provence ».* Voici la structure dont l'intercommunalité s 'est dotée en portant sur les fonds baptismaux, en janvier 2010, l'institut éco-citoyen pour la connaissance des pollutions (IECP). Lors de cette création, René Raimondi, vice-président de Ouest Provence et maire de Fos-sur-Mer, précisait : *« L'institut traduit la prise de conscience environnementale qui a émergé sur notre territoire dès les premiers temps du combat contre l'incinérateur. La question de la qualité de l'environnement se pose et se posera au fil des nouvelles implantations industrielles, de l'augmentation du trafic routier et de l'activité humaine. Cette problématique soulève des questions sur l'impact sanitaire des pollutions. Il appartient à l'institut d'apporter un éclairage scientifique et d'informer le public ».* En répondant à la demande des habitants du territoire de savoir dans quel environnement ils vivent, les élus se donnent aussi les moyens d'acquérir de justes connaissances scientifiques leur permettant d'orienter leurs décisions politiques.

L'institut dispose aujourd'hui des moyens logistiques et des énergies citoyennes nécessaires à l'action. 2011 marque ainsi le lancement de plusieurs opérations déterminantes pour la collecte d'informations. Cet été, une "campagne air" permettra de mesurer avec précision les particules contenues dans l'air que nous respirons. Parallèlement, l'institut renforce son "réseau médecins" afin d'établir un diagnostic des pathologies imputables à la pollution. Un diagnostice à partir duquel il sera possible de faire valoir la nécessité d'une enquête épidémiologique sur le territoire. L'IECP lance aussi un appel à des volontaires afin de renforcer son réseau d'observations et d'expérimentations. L'institut entre ainsi dans une dynamique dont les résultats devraient rapidement se faire connaître et faciliter la prise de décision politique.

Quel air respirons-nous ?

L'institut lance cet été une "campagne air" qui va permettre de compléter les mesures sur les particules contenues dans l'air que respirent les habitants de Ouest Provence. Tout le mois de juin, à proximité de deux sites de mesure de Airfobep (Fos Carabins pour le site industriel et Miramas pour le site urbain hors zone industrielle), des mesures simultanées seront effectuées. Elles se feront en continu, quelles que soient les conditions météorologiques.

« Les mesures réglementaires faites par Airfobep prennent seulement en compte les particules les plus lourdes, explique Henri Wortham, le président de l'institut. *Or, ce que les scientifiques collaborant à l'institut veulent établir, c'est le nombre de toutes petites particules, en les comptant individuellement et en les classant par tailles. Nous supposons qu'elles sont nombreuses et qu'elles renforcent la problématique "particules". En effet, ces petites particules ne sont pas rejetées par l'organisme (toux), elles l'intègrent pour en devenir partie prenante. Elles se logent dans l'alvéole pulmonaire et créent des complications cardiovasculaires par les inflammations qu'elles provoquent ».* Les expérimentations menées par Sylvia Pietri, docteur en biologie cellulaire et directrice de recherches au CNRS, le montrent. *« En seulement trois mois,* commente cette biologiste membre du collège scientifique de l'institut, *des rats exposés à des particules développent des pathologies cardiovasculaires qui raccourcissent leur espérance de vie »,* rajoutant que *« cette problématique est très préoccupante ».*

Tous attendent avec impatience les résultats de cette campagne qui ouvrira certainement de nouvelles pistes de recherches.



Henri Wortham, le président de l'institut.

Des médecins tirent la sonnette d'alarme

Aux premières loges pour s'interroger sur les effets pathologiques de la pollution sur leurs patients, des médecins du territoire de Ouest Provence ont rejoint les rangs de l'institut pour apporter leurs contributions. Le “réseau médecins” se donne trois missions essentielles :
pratiquer une veille active sur les maladies émergentes, celles qui ont une fréquence trop élevée ou qui ne devraient pas exister si l'on s'en tenait aux symptômes connus ;
mener une enquête minutieuse et clinique à partir d'interrogatoires verbaux avec les patients afin d'établir des profils d'exposition ;
lancer un signal d'alarme puissant à partir de ces données factuelles et être ainsi en mesure de demander aux services de l'État une enquête épidémiologique.
Vincent Besin est un de ces “lanceurs d'alerte”. *« Venu de Grenoble, j'ai pratiqué la médecine généraliste à Port-Saint-Louis-du-Rhône pendant huit ans avant de prendre ma retraite et m'impliquer au sein de l'institut. J'ai rapidement été consterné par l'état sanitaire de mes patients, relevant régulièrement des taux anormaux de certaines pathologies par rapport aux moyennes nationales considérées comme “normales”. Le taux trop élevé de diabètes de type 1 à Port-Saint-Louis (dix à ma connaissance) est un parfait exemple de cette situation. De même nous relevons trop de complications cardiovasculaires, de maladies auto-immunes ».* Face à cette situation, Vincent Besin ne peut que s'interroger et s'alarmer. *« Nous devons regarder lucidement ce qui nous arrive et nous engager pour que les services de l'État se penchent sur le sort des habitants».*



Le docteur Vincent Besin.

Des citoyens engagés et participatifs

L'institut lance un appel à adhésion de citoyens volontaires pour collecter des informations sur l'environnement du territoire, faire des observations ou des prélèvements. *« Pour la problématique des effets cumulatifs des pollutions, les témoignages des volontaires nous donneront des informations pertinentes,* précise Philippe Chamaret, le directeur de l'institut. *Ces citoyens portent à travers leur histoire personnelle, celle du territoire de Ouest Provence. La capitalisation de leurs connaissances pourra servir de base aux recherches scientifiques, nous ouvrir des pistes. Depuis le combat contre l'incinérateur, des citoyens ont développé une expertise environnementale sur laquelle nous savons pouvoir nous appuyer ».*

Au delà de leurs témoignages, ces “éco-citoyens” pourront aussi prêter mains fortes aux chercheurs dans la phase active de leurs investigations. C'est dans cet esprit là que la Société nautique de Port-de-Bouc s'engage aux côtés de l'institut. *« Nous sommes 290 plaisanciers réunis au sein de notre société nautique,* témoigne Michel Trolliet, son vice-président. *Depuis quelques années, nos observations faites au cours de nos navigations dans le golfe de Fos s'accordent à montrer que le milieu marin souffre de la pollution. Les poissons sont de moins en moins nombreux, la flore maritime se raréfie, la salinité de l'eau est plus forte... Autant de constatations qui nous interpellent et nous ont décidé à offrir notre collaboration à l'institut ».* Le concours de la société nautique sera opérationnel. *« Un jour et à une heure donnés, certainement à l'occasion de concours de pêche, nous prélèverons du poisson en mer,* poursuit Michel Trolliet. *Nous le confierons aux membres de l'institut qui le transmettront à un laboratoire. Pour les membres de notre société, il est important de savoir où en est le golfe de Fos, si nous pouvons consommer ou non le poisson que nous pêchons. L'incertitude est gênante. Aider à la connaissance est un devoir citoyen ».*

Michel Trolliet, navigateur volontaire.

INDÉPENDANCE ET CONCERTATION

Gage de crédibilité et d'indépendance, l'institut est constitué en association, présidée par Henri Wortham, enseignant-chercheur à l'université de Provence, chimiste de l'environnement et directeur de laboratoire, et dirigé par Philippe Chamaret. L'IECP est composé de cinq collèges (collectivités, citoyens, scientifiques, industriels et services de l'Etat) qui travaillent en synergie et concertation pour établir un juste état des lieux de la pollution et de ses conséquences.

Institut éco-citoyen pour la connaissance des pollutions
Centre de vie Bat D
La Fossette
13270 Fos-sur-Mer
Tél : 04 90 44 00 99

Comment devenir volontaire

1. Adhérer à l'institut et poser sa candidature pour l'observation d'un type d'environnement, en fonction de son activité professionnelle et de ses centres d'intérêts.
2. Se former par l'intermédiaire de l'institut aux missions déterminées et être équipé le cas échéant pour remplir ces missions.
3. Rendre compte des observations, éventuellement échanger des avis dans un espace intranet propre aux volontaires.

Depuis 2006, Ouest Provence a pour compétence le service public d'assainissement non collectif (Spanc), délégué à la SEERC-Société des Eaux de Provence et à la Société des Eaux de Marseille. Ce service est chargé de veiller à la conformité des installations. Pour nombre des 2 117 foyers concernés sur le territoire de Ouest Provence, un premier diagnostic a été établi. État des lieux.

2 117 foyers concernés

Pourquoi ?

L'assainissement non collectif (ANC) désigne les installations individuelles de traitement des eaux domestiques. Ces dispositifs concernent les habitations qui ne sont pas desservies par un réseau public de collecte des eaux usées et qui doivent en conséquence traiter elles-mêmes leurs eaux usées avant de les rejeter dans le milieu naturel. Les eaux usées traitées sont constituées des eaux vannes (eaux des toilettes) et des eaux grises (lavabos, cuisine, lave-linge, douche...). Les installations d'ANC doivent permettre le traitement commun de l'ensemble de ces eaux usées.
Contenant micro-organismes potentiellement pathogènes, matières organiques, matières azotées, phosphorées ou en suspension, ces eaux usées, polluées, peuvent être à l'origine de nuisances environnementales et de risques sanitaires significatifs. L'assainissement non collectif vise donc à prévenir plusieurs types de risques, qu'ils soient sanitaires ou environnementaux.
La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et les normes européennes ont trouvé une traduction dans les différents codes (code de la santé publique, code général des collectivités territoriales, code de l'urbanisme). La mise en place d'un Spanc est une obligation légale pour les collectivités et s'y soumettre est une obligation pour les usagers.

Qui ?

L'eau et l'assainissement sur le territoire de Ouest Provence relèvent de la compétence de l'intercommunalité. En 2006, la loi a contraint les communes et leur groupement à se doter d'un service public de l'assainissement non-collectif (Spanc). La gestion de ce service a été confiée par délégation à la société Eaux de Provence à Port-Saint-Louis, Fos-sur-Mer, Istres, Miramas et à la Société des Eaux de Marseille à Grans et Cornillon-Confoux. Ces sociétés assurent déjà la gestion et l'exploitation des réseaux d'eau potable et d'assainissement ainsi que de l'ensemble des équipements techniques (stations d'épuration, postes de "relevage", ouvrages de stockage d'eau potable, forages...). Les techniciens spécialisés des deux sociétés sont donc en charge du Spanc. Les particuliers sont dans l'obligation de «*laisser accéder les agents du Spanc à la propriété, sous peine de condamnation à une astreinte en cas d'obstacle à la mission de contrôle*», stipule le code de la santé publique.
Pour tous renseignements relatifs au Spanc contacter la SEERC-Société des Eaux de Provence au 0 810 457 457. Pour les habitants des communes relevant de la SEM, contacter le 0 810 259 322.



Intervention sur une installation d'assainissement. (Ph. Société des Eaux de Marseille).

Quand ?

La SEM a entamé ses premières campagnes de contrôles en 2007 sur le territoire de Grans et Cornillon. Cette première phase est achevée et les agents du Spanc doivent désormais constater la mise en œuvre des prescriptions techniques délivrées lors de la campagne de diagnostic.
Pour les quatre autres communes de Ouest Provence, relevant de la SEERC-Société des Eaux de Provence, la campagne entamée en 2009 s'achèvera au 31 décembre 2012, délai fixé par la loi. Le règlement du Spanc précise que *«la vérification périodique du bon fonctionnement des installations d'ANC est fixée à une fréquence , d'au moins tous les quatre ans»*. Pour exemple, les propriétaires dont les installations ont été contrôlées en 2008, recevront donc la visite des agents du Spanc en 2012. Après la première visite, les particuliers disposent de quatre ans pour mettre leurs installations en conformité. Les agents du Spanc, lors de leurs visites ultérieures constateront également le bon entretien ou non des installations.
Depuis le 1er janvier 2011, le vendeur d'une maison disposant d'un ANC a l'obligation de fournir un certificat de conformité de ses installations. La durée de validité du document établi par le Spanc est de trois ans. En l'absence de ce document, la vente ne peut être réalisée.
Pour les constructions neuves, le code de l'urbanisme, précise que *«le permis de construire ne peut être accordé que si les constructions projetées sont conformes aux dispositions législatives ou réglementaires concernant leur (...) assainissement (...)»*. La vérification de cette conformité, également assurée par le Spanc, conditionne la légalité de la délivrance du permis de construire par le service instructeur.

Préserver l'environnement et la santé

« Ouest Provence a délégué son service public de l'assainissement non collectif (Spanc) à la Société des Eaux de Provence (ex-SEERC) pour les communes de Port-Saint-Louis, Fos-sur-Mer, Istres et Miramas, et à la Société des Eaux de Marseille (SEM) pour les communes de Grans et Cornillon-Confoux. Ce service public a pour mission de contrôler la conformité des systèmes d'assainissement non collectif et de conseiller les 2117 foyers de notre territoire qui ne sont pas raccordés au réseau public d'assainissement. La loi impose aux propriétaires de réhabiliter leurs installations non conformes, au plus tard quatre ans après qu'un diagnostic ait été dressé par les agents du Spanc. Depuis le 1er janvier 2011, un certificat de conformité de moins de trois ans est obligatoire pour les transactions immobilières, et désormais, un permis de construire ne peut être accordé que si les systèmes d'assainissement non collectif projetés sont conformes à la réglementation. La fonction du Spanc est donc essentielle. Ses agents veillent à ce que les installations n'aient aucun impact sur l'environnement ou sur la santé publique. Un forage peut être contaminé par une installation non conforme située à proximité.

Engagée en 2007, la phase de contrôle sera achevée en 2012. Pour nombre d'installations l'heure est donc à la réhabilitation, les agents du Spanc sont à la disposition des particuliers pour les accompagner et les conseiller. Leur rôle est avant tout d'apporter une assistance technique aux habitants de notre territoire.

Le Spanc, répond à une obligation réglementaire. Notre intercommunalité, soucieuse de préserver l'environnement, se doit de l'appliquer et d'accompagner ses administrés dans leurs démarches de mise en conformité ».



Georgette Taffignon, vice-présidente de Ouest Provence déléguée à l'eau et à l'assainissement

Comment ?

Trois exemples de mise en conformité :



Schéma tranchées en terrain plat



Schéma d'un lit d'épandage

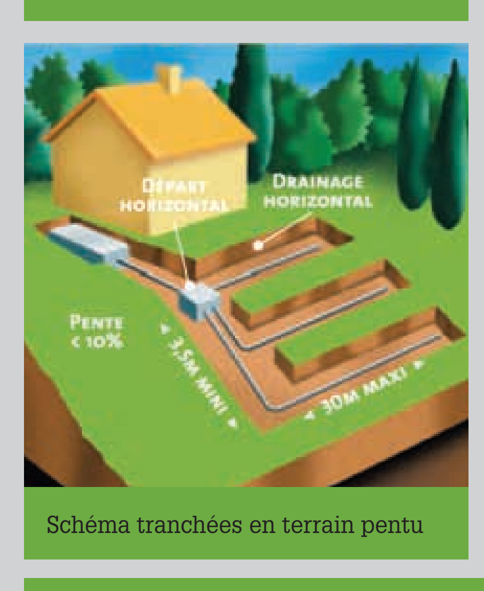


Schéma tranchées en terrain pentu

Combien ?

Entre 80 et 90% des installations contrôlées sur le territoire de Ouest Provence ne sont pas conformes à la réglementation. Les exploitants du Spanc ont établi des critères d'évaluation et ont classé en différentes catégories les systèmes d'ANC qu'ils ont visités. Dans ces catégories on compte notamment les installations à réhabiliter en priorité absolue qui représentent un danger immédiat pour la santé et l'environnement, et les installations qui nécessitent des aménagements mineurs. *« Cela fonctionne comme le contrôle technique d'un véhicule. Parfois, il y a juste un rétroviseur à changer, parfois c'est tout le système de freinage »*, confie un agent du Spanc. Le coût d'une réhabilitation d'une fosse et de l'installation d'un système conforme d'épandage varie de 6 000 à 10 000 euros. La réglementation prévoit que les particuliers utilisant des installations non-conformes sont contraints à réaliser les travaux d'office suite à une mise en demeure du maire au titre de son pouvoir de police. Ils ont également l'obligation de rembourser par échelonnement la collectivité dans le cas de travaux de réalisation ou de réhabilitation pris en charge par celle-ci. Le Spanc étant un service public à caractère industriel et commercial sont budget doit s'équilibrer entre recettes et dépenses. De la même manière que les usagers raccordés à l'assainissement collectif paient, sur leur facture d'eau, une redevance spécifique, les usagers d'une installation d'assainissement non collectif doivent s'acquitter d'une redevance particulière destinée à financer les charges du Spanc. Le montant de cette redevance, liée à l'établissement d'un diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien a été fixée en 2006 à 11 euros par semestre. Elle s'établit aujourd'hui autour de 12 euros. La redevance perçue pour la vérification de la conception et de l'exécution des installations est facturée au propriétaire.

Le Grenelle de l'environnement a mis en place un "éco-prêt" à taux zéro pour financer les projets de réhabilitation des ANC.

Dans le cadre de son neuvième programme (2010-2014), l'Agence de l'eau propose une aide forfaitaire de 2 600 euros aux propriétaires d'installations antérieures à 1996 présentant un risque sanitaire ou environnemental. L'Agence finance les seules opérations groupées animées par un Spanc.

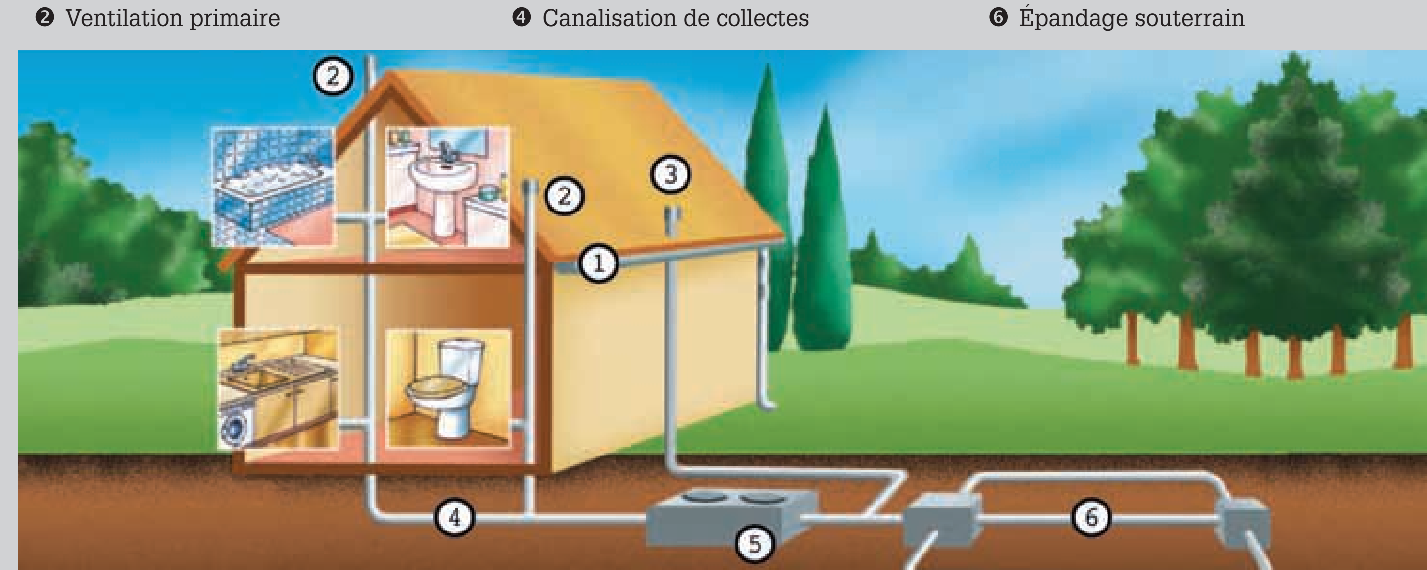
Des aides sont également distribuées par l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (Anah), un taux réduit de TVA (5,5%) peut être octroyé, un prêt auprès de la Caisse d'allocation familiale ou d'une caisse de retraite peut aussi être sollicité.

Où ?

La SEERC-Société des Eaux de Provence et la Société des Eaux de Marseille ont recensé sur le territoire de Ouest Provence 2 117 habitations disposant d'un assainissement non collectif (ANC) et donc usagers du Spanc. A Cornillon-Confoux, près de 45% des foyers ne sont pas raccordés au réseau d'assainissement collectif. On y recense 286 ANC. On en dénombre 357 à Grans, 749 à Istres, 384 à Miramas, 244 à Port-Saint-Louis et 97 à Fos. Sont également concernés par le Spanc, tous les projets de construction situés dans une zone d'assainissement non collectif.

Schéma d'un système d'assainissement non collectif

1. Collecte des eaux pluviales
2. Ventilation primaire
3. Extraction des gaz
4. Canalisation de collectes
5. Fosse de pré-traitement
6. Épandage souterrain



Pratique

Pour en savoir plus sur les travaux éligibles, les formes d'aides, les conditions, les bénéficiaires, consulter :

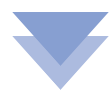
www.logement.gouv.fr
www.impots.gouv.fr
www.caf.fr
www.vosdroits.service-public.fr
www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr

Mode d'emploi

Devenir entrepreneur

Ouest Provence propose un parcours d'accompagnement à la création d'entreprise qui sécurise la démarche et optimise les chances de réussite.
Un service gratuit ouvert à tout prétendant entrepreneur.
Être indépendant, développer un concept nouveau, valoriser ses compétences personnelles et son savoir-faire, créer son propre emploi… Autant de motivations qui peuvent encourager tout un chacun à sauter le pas et entrer dans l'univers des chefs d'entreprises. Afin de simplifier les procédures administratives, la Maison de l'emploi Ouest Provence fédère les actions des différents partenaires institutionnels du territoire de l'ouest de l'étang de Berre, qui sont engagés en faveur de la création d'entreprises. Elle est ainsi en mesure de proposer un accompagnement, depuis l'élaboration du projet jusqu'à son financement et son implantation.

Prise de contacts et renseignements au Numéro Vert 0 800 300 223



Elaboration du projet de création d'entreprise

Entretien avec un animateur d'accueil de la Maison de l'emploi.
Grâce à l'outil « Balise », le futur entrepreneur identifie précisément son projet. Cette analyse contribue à la maturation et à l'émergence du projet.

Participation éventuelle à l'atelier « Créer son entreprise pourquoi pas ? », proposé par Pôle emploi.
Cet atelier permet d'identifier les premières questions à se poser et les premières étapes à mettre en œuvre.

Accompagnement dans le projet

- Aide au montage du plan de financement
- Aide juridique
- Orientation vers les différents organismes partenaires
- Elaboration du plan d'affaires, études de marché
- Atelier méthodique pour organiser son projet de création d'entreprise
- Aide au montage de dossiers

Partenaires :
- Plateforme Ouest Provence Initiative
- Direction du développement économique de Ouest Provence
- Pôle emploi
- Accès Conseil (travailleurs handicapés)
- Sud conseil (RSA)

Aide au montage financier

- Aide au montage du plan de financement
- Prêt d'honneur
- NACRE (nouvel accompagnement pour la création ou la reprise d'entreprise)
- Prêt au développement
- Aides régionales création, transmission, innovation

Partenaires :
- Plateforme Ouest Provence Initiative
- Direction du développement économique de Ouest Provence
- Accès Conseil (travailleurs Handicapés)
- Sud Conseil (RSA)

Aide à la recherche de terrains et locaux

- Aide au montage financier :
- Aide à la recherche de terrains et locaux :
- Propositions de terrains et de locaux adaptés aux spécificités de l'entreprise
- Mise à disposition d'un réseau de pépinières d'entreprises et d'ateliers relais

Partenaires :
- Direction du développement économique de Ouest Provence
- Sud Conseil (RSA)

Tester son activité

À destination des demandeurs d'emploi porteurs d'un projet de création d'entreprise (prestations de services aux entreprises ou aux particuliers, métiers de la création, professions libérales non réglementées), l'Adije permet de préparer et tester en grandeur réelle le projet à travers sa couveuse. Grâce au contrat d'appui au projet d'entreprise (CAPE), les droits et les revenus sont assurés, tout en permettant d'exercer en toute légalité l'activité tout en conservant le statut social et les droits antérieurs.

Renseignements : www.adije.fr

Quels que soient le statut et la situation au regard de l'emploi, Energies Alternatives intègre toute personne ayant un savoir-faire, une expérience et/ou une qualification et désireuse de tester son activité en grandeur réelle. Une fois le projet validé, après signature d'une convention, et dès la première facturation, le candidat devient entrepreneur-salarié en signant un CDI.

Renseignements : www.energies-alternatives.com

Dans le cadre de sa volonté de redynamisation du commerce de proximité et de l'artisanat, Ouest Provence porte le dispositif Fisac sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Redynamiser les centres villes



Le Fisac peut financer : signalétique, accéssibilité et vitrines des commerces.

Le Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) est un dispositif d'accompagnement financier géré par l'État qui a pour objectif de favoriser la création, le maintien, la modernisation, l'adaptation ou la transmission des petits commerces, dans le but de préserver ou développer un tissu d'entreprises de proximité. Ouest Provence porte ce dispositif à l'échelle du territoire intercommunal, en partenariat avec les chambres de commerce et d'industrie de Marseille-Provence (CCIMP) et d'Arles, la chambre des métiers et de l'artisanat, ainsi qu'avec les associations locales de commerçants.

« Les commerçants ne doivent pas laisser passer cette occasion de booster leur activité, répète Olga Crepet, l'animatrice de la boutique de la CCIMP à Istres. *Le Fisac, c'est une bonne nouvelle, comme le crédit d'impôt pour les particuliers qui saisissent cette opportunité pour apporter des améliorations à leur habitat. Ce dispositif peut mettre en place une dynamique économique, créer un effet positif et collectif sur un territoire ».*

À titre d'exemples, deux actions réussies chez nos voisins de l'Agglopole Provence : *« Grâce au Fisac, l'association rognacaise des commerçants et artisans (Arca) a pu créer son site internet (www. shopinrognac),* commente Françoise Bel Amo, la vice-présidente de l'Arca. *Depuis trois ans, les commerces de Rognac ont ainsi optimisé leur visibilité en créant des vitrines virtuelles qui présentent les boutiques, leurs produits et leurs offres promotionnelles ».*

Pour Éric Roussillon, dirigeant de l'enseigne *"All Tech Informatique"*, le Fisac a permis son développement économique : *« J'ai fait appel au Fisac pour aménager de nouveaux locaux pour mon activité à Salon-de-Provence. Grâce à cette subvention, j'ai réalisé au printemps 2011 des travaux de qualité qui ont indéniablement dopé mon activité, me permettant de créer dès janvier 2011 une seconde enseigne dans la galerie de l'Olivier à Istres ».*

De telles expériences positives, la mission de l'habitat de Ouest Provence espère bientôt en compter sur le territoire intercommunal. Le cabinet Eureca a été mandaté par Ouest Provence pour réaliser un diagnostic et préconiser des actions globales sur l'ensemble du territoire, en partenariat avec les commerçants. Dès l'automne 2011, les dossiers individuels seront examinés par le comité de pilotage et présentés aux services de l'État. À l'orée 2012, les premières actions, en partie financées par le Fisac et Ouest Provence, devraient voir le jour et participer ainsi de la revitalisation des centres villes.

Louis Michel, vice-président de Ouest Provence, délégué à l'urbanisme



Pourquoi porter le dispositif Fisac à l'échelle du territoire intercommunal ?

Notre engagement s'inscrit en premier lieu dans un cadre social. Nous savons que les petits commerces assurent le lien social dans les centres villes, notamment pour les personnes âgées. C'est une dynamique sociale que nous voulons relancer en soutenant nos commerces de proximité. Ensuite, des études ont montré que la réussite du Fisac est meilleure lorsqu'il est porté par une intercommunalité, en synergie et concertation avec les partenaires locaux : communes, chambres de commerce et d'industrie, représentants des secteurs d'activités concernés.

Ce dispositif s'inscrit dans une vision plus large de l'aménagement urbain…

En effet, le portage du Fisac par l'intercommunalité est indissociable de sa politique générale d'amélioration de l'habitat, menée en collaboration avec l'agence nationale de l'habitat (Anah), le conseil général et le conseil régional, à travers notamment des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (Opah). Nous souhaitons prendre en compte l'environnement urbain dans sa généralité, depuis les accès aux centres villes jusqu'aux façades des immeubles commerçants, en contribuant à son embellissement. Nous donnerons ainsi aux habitants et aux consommateurs l'envie de fréquenter à nouveau les centres villes.

Quand débuteront les premières actions ?

Nous faisons en sorte que dès le premier trimestre 2012, les premières actions portées par le Fisac soient engagées afin d'être rapidement visibles. Ce premier élan créera sans aucun doute une dynamique et de nouveaux postulants au dispositif se manifesteront alors pour une deuxième tranche. Ouest Provence s'engage à examiner attentivement l'ensemble des dossiers constitués, y compris ceux qui ne seraient a priori pas éligibles au Fisac.

Le Fisac, mode d'emploi

Le Fisac peut participer aux financements suivants :

Pour les collectivités : l'amélioration de la signalétique dédiée aux activités de proximité, le réaménagement de l'espace urbain, l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, l'aménagement de halles, de marchés couverts ou de plein air…

Pour les associations de commerçants : la mise en place d'opérations innovantes et collectives de communication, de promotion et d'animation, l'étude et la création d'un site Internet, la mise en place de service aux consommateurs..

Pour les commerçants : la rénovation des vitrines, les équipements destinés à assurer la sécurité des entreprises, l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, les investissements relatifs à la modernisation des locaux…

L'aide prend la forme d'une subvention versée sous conditions par l'État et complétée par Ouest Provence. Le dossier constitué par l'intéressé (collectivité, association, commerçant), avec l'aide d'un animateur Fisac financé par Ouest Provence et l'État, est validé par un comité de pilotage qui en vérifie l'éligibilité. Il est transmis aux services de l'État. Si l'opération est validée, puis réalisée, elle sera subventionnée à hauteur d'environ 60 à 70%, l'État assurant 30% et Ouest Provence de 30 à 40%. Dans tous les cas, l'intéressé doit assurer l'avance des fonds d'investissement.

Pour tout renseignement
Mission politique l'habitat Ouest Provence
Trigance 4 - 13800 Istres Tél : 04 42 11 28 67


SCENES&CINES
OUEST PROVENCE
CORNILLON-CONFOUX
FOS-SUR-MER
LE THÉÂTRE
GRANS
ESPACE ROBERT HOSSEIN
ISTRES
THÉÂTRE DE L'OLIVIER
MIRAMAS
THÉÂTRE LA COLONNE
PORT-ST-LOUIS-DU-RHÔNE
ESPACE GÉRARD PHILIPE
SAISON
2011
2012
WWW.SCENESETCINES.FR

SCENES & CINES Saison VI

La programmation de la régie culturelle se veut exigeante et ouverte à tous les publics. Il y en aura pour tout le monde sur toutes les scènes des six villes de l'intercommunalité.

« *Les Ouest Provençaux ont besoin, comme ailleurs, de pratiques culturelles et artistiques où l'exigence partagée entre les artistes et le public inaugurent à chaque fois, une expérience collective toujours unique, systématiquement ouverte sur le monde, souvent généreuse et quelque fois, osons-le, sublime. Cette nouvelle saison s'y évertuera à nouveau* », promet Mokhtar Benaouda, le directeur de la régie culturelle de Ouest Provence, Scènes et Cinés.
La nouvelle saison, la sixième de la régie, s'annonce



Catherine Frot jouera dans Oh les beaux jours, *le mardi 17 avril à 20h30, au Théâtre de l'Olivier (ph. Thibault Grabherr)*

«*pluridisciplinaire et dévouée à la pluralité des publics*». Pluralité des lieux aussi, puisque les six villes de l'intercommunalité bénéficieront d'une programmation toujours aussi ouverte et exigeante.
L'attention du public se portera inévitablement vers les "grandes dames" et "grands messieurs" que sont Catherine Frot, Julie Depardieu, Juliette, Rohmane Bohringer, Judith Magre, Elsa Zylberstein, Jacques Weber, Philippe Torreton, Jean-François Balmer, Fellag, Olivier Marchal et deux artistes qu'on n'attendait pas au théâtre : Arthur H et Eric Cantona.
Le théâtre occupe une place de choix avec également les noms qui comptent dans la création théâtrale contemporaine : Patrick Pineau, programmé dans le In d'Avignon 2011, Eric Lacascade, les frères Charles et Philippe Berling aux commandes du Théâtre Liberté à Toulon, Omar Porras dont le théâtre très visuel a su séduire la Comédie Française. «*L'ouverture sur l'international imprègne de manière constante la saison avec pas moins de dix-huit compagnies*» souligne Mokthar Benaouda.
Les résidences de création qui se déclineront dans l'ensemble des théâtres et à l'Usine, permettront de soutenir l'action culturelle en direction des comités d'entreprise, des centres sociaux, des associations de pratiques amateurs et des établissements scolaires.
Les concerts "acoustiques" (Agnès Obel, la nouvelle égérie de la scène folk ; Juliette et son répertoire inclassable, Youn Sun Nah et sa reprise magistrale de *Ne Me Quitte Pas*) proposées par la direction des musiques actuelles renforceront l'interdisciplinarité qui structure cette programmation, sans oublier l'humour régional comme national (Nouara Nagouche, Molière 2009 de la révélation théâtrale, le Québecquois Fred Pellerin, Patrick Robine et sa *Ferme des Concombres*, *Le Compte de Bouderbala* et son stand up caustique).
À noter pour le jeune public, que la direction artistique met l'accent sur la chanson, particulièrement prisée par le public familial que l'on sait toujours au rendez-vous.
En danse, la Compagnie Käfig, dirigée par Mourad Merzouki, actuel directeur du Centre chorégraphique national (CNN) de Créteil, et son hip-hop virtuose revient sur les plateaux de Scènes et Cinés ; Mathilde Monnier, figure dominante de la danse contemporaine et le CCN de Montpellier qu'elle dirige ; autre CCN présent dans la programmation, celui de Biarritz dirigé par Thierry Malandein.

➔ Abonnements, programmation dès à présent : www.scenesetcines.fr ou dans les structures de Scènes et Cinés Théâtre de l'Olivier, Théâtre La Colonne, Espace Gérard Philipe, Espace Robert Hossein.

ÉLANCÉES : NOUVELLE ÉDITION

Le festival intercommunal des arts du geste créé en 1999, investit les scènes du territoire. Les Élancées se dérouleront du 14 au 26 février 2012. Chaque année, près de 13 000 personnes sont accueillies sous les chapiteaux ou dans les théâtres de Ouest Provence. En marge de la programmation des actions sont conduites auprès du jeune public. Comme pour chaque édition, Scènes et Cinés propose un florilège de spectacles pour tous, accessibles dès l'âge de 5 ans pour certains. Cette année encore, la programmation est un savant mélange de compagnies de dimensions internationales et de découvertes. Cinq spectacles sont d'ores et déjà proposés à l'abonnement dont *Play* du bouleversant Sidi Larbi Cherkaoui et Shantala Shivalingappa (le 15 février au Théâtre de l'Olivier, Istres) et *Murmures des Murs*, de Victoria Thierrée-Chaplin (les 24 et 25 février au Théâtre La Colonne, Miramas).

Informations et réservations : www.scenesetcines.fr

La Cie Foté Foré le 18 février 2012 au théâtre de Fos (Ph. M. Szypura)

L'ART FAIT SON CINÉMA

Jusqu'au 13 juillet, le centre d'art contemporain intercommunal accueille *Je fais mon cinéma*, une exposition consacrée aux liens ténus entre septième art et propositions contemporaines.

Les relations entre cinéma et l'art contemporain sont un «*sujet pointu,* admet Catherine Soria, la responsable artistique du Centre intercommunal d'art contemporain (CAC), *mais nous avons souhaité faire en sorte que cette manifestation ait une dimension pédagogique, dans laquelle le spectateur puisse être renvoyé à ce qui lui est familier. Et existe-t-il un art plus populaire que le cinéma ?*»
De toute évidence non. Aux cimaises du CAC, le capitaine Kirk se livre à un des baisers les plus longs de l'histoire du cinéma. Et l'on découvre qu'il suffisait de réduire la vitesse des images pour faire de *Star Trek*, une série B étonnement torride. Entre les mains des artistes invités, les grands classiques s'offrent une version inédite. «*Il y a dans les œuvres exposées, de l'ironie, de l'humour, un jeu entre l'expression cinématographique et le regard de l'artiste*», souligne Catherine Soria. Il y a aussi de vraies surprises. On découvre sur un extrait de scénario des *400 coups* qu'Antoine Doisnel aurait pu s'appeler autrement.

Rapprocher les œuvres du public

Les organisateurs ont souhaité proposer une manifestation pluridisciplinaire. Les installations de Thierry Froger côtoient une photo glacée de Cindy Sherman, une série de pastels hilarants de Boltanski fait écho aux illustrations très "story board" de Virginie Barré …
«*Pour exposer autant d'œuvres diverses et de signatures reconnues, nous avons tissé des partenariats avec les Fonds régionaux d'art contemporain (Frac). Nous avons également souhaité que le spectateur puisse pas à pas découvrir le processus de l'écriture filmique, le montage, le séquençage. On découvre que la photo est l'ancêtre du cinéma, qu'elle visait à emprisonner le réel avant de raconter des histoires et le spectateur est libre de nourrir son imagination et de raconter à son tour une histoire*».
L'objectif de Ouest Provence est bien là. «*Nous devons rapprocher les œuvres du public, sortir des expositions classiques, proposer des œuvres, des parcours ludiques, vivants. L'art contemporain ne s'adresse pas à une élite seule, mais à tous. Et pour ceux qui n'auraient pas les clés, nous avons des médiateurs ou nous conduisons des interventions en milieu scolaire*», explique Jean Hetsch, le vice-président de Ouest Provence délégué aux pratiques culturelles.

Je fais mon cinéma
Jusqu'au 13 juillet au Centre d'art contemporain intercommunal, 2 rue Alphonse Daudet, Istres. Tél : 04 42 55 17 10
www.ouestprovence.fr



IMAGES TRANSVERSALES

L'exposition *Je fais mon cinéma* fait partie d'une manifestation plus vaste, *Images Transversales*, qui s'est déroulée à partir du 3 mai dans l'ensemble des cinémas du territoire, ainsi qu'au théâtre de l'Olivier (Istres), au centre culturel Marcel Pagnol (Fos), au musée archéologique (Fos) et qui se poursuit jusqu'au 30 juin à la médiathèque intercommunale de Miramas. L'objectif de la manifestation est d'associer l'ensemble des structures culturelles et de créer un événement transdisciplinaire où les conférences succèdent aux résidences d'artistes, aux expositions et aux programmations des cinémas.

Les *toros* des becerrades du Trophée Maletilla 2010 sont issus de la *ganaderia* Fano du domaine de Sulauze, située entre Istres et Miramas. Rencontre avec Christophe Fano, un éleveur passionné.

Dans les prés de la Ganaderia Fano

Loin des reflets étincelants des habits de lumière des toreros, la silhouette discrète de Christophe Fano reste toujours dans l'ombre, à l'entrée du toril, dans les coulisses de l'arène. Au cours de la becerrada, depuis les contreforts de bois de la piste de sable, l'éleveur veille sur ses *toros*. Il observe d'un regard expert la danse de la bête face à la cape rouge, la *muletta*. Il anticipe les passes, évalue la combativité de l'animal, juge ses aptitudes au combat.

Simulation de la mise à mort de taurillons d'un an d'âge, sans *picador*, la *becerrada* permet aux jeunes *toreros* de mettre en œuvre les gestes appris à l'école taurine et d'acquérir une expérience. Tout au long de l'été, dans le sillage de la Feria d'Istres, les villes de l'intercommunalité vont accueillir la septième édition du Trophée Maletilla Ouest Provence. Au terme de sept *becerradas*, le meilleur apprenti *torero* sera récompensé.

« Dans mon travail, la becerrada est une étape fondamentale, confie Christophe Fano. *Après l'avoir élevé et sélectionné, je vois ce que fait le toro au cœur de l'arène, comment il gère le combat avec le torero. Il s'agit d'un test en grandeur nature, qui concrétise en quelque sorte mon labeur quotidien. Louer mes taurillons pour le trophée Maletilla Ouest Provence est une reconnaissance de la qualité de mon élevage et une opportunité de la faire connaître à l'ensemble du monde taurin ».* Pour chaque *becerradas* la *Ganaderia* Fano propose un plateau de quatre taurillons qui peuvent combattre une à trois fois.

Mettant ses pas dans ceux de son père déjà éleveur sur les terres du domaine de Sulauze, Christophe Fano a monté son propre élevage, la *ganaderia* Fano. *« Je suis né dans les* toros. *Je ne me voyais pas faire autre chose. Depuis 1997, entre Miramas et Istres, je gère six cents hectares de terre, parmi lesquels 70 de foin de Crau, 66 de prairie et 30 de luzerne. Il y a aussi les bêtes, un troupeau de six cents taureaux. Parmi lesquels, je compte deux cents mères ».* Le parcourant régulièrement à cheval, Christophe Fano apporte des soins quotidiens à son élevage extensif. *« La nature du domaine de Sulauze, surtout fait d'une végétation typique des collines méditerranéennes, ne permet pas au troupeau de se nourrir sans apport complémentaire. Tous les jours nous donnons donc du foin aux bêtes. Nous en profitons pour vérifier l'état des clôtures, que des bousculades fréquentes entre les* toros *pourraient couper ou mettre à terre. Ces réparations quotidiennes et nécessaires nous demandent beaucoup de temps ».*

> *« Je suis né dans les toros. Je ne me voyais pas faire autre chose. »*

L'esprit combatif des toros est propre à la race espagnole sélectionnée par Christophe Fano. *« Ce sont des bêtes vraiment sauvages. Elles ne sont en rien apprivoisées, encore moins dressées. Ce qui réclame d'ailleurs de la prudence lorsque nous les approchons et les soignons. Ces* toros *possèdent naturellement deux qualités idéales pour la* corrida *à cheval : la bravoure et la noblesse ».* La bravoure qualifie "la manière de se positionner face au cheval", tandis que la noblesse définit "la façon de charger la cape du *torero*". La sélection est une phase essentielle du travail de Christophe Fano. *« Toutes nos vaches sont "tientées". Le jour de la* tienta, *dans les arènes du domaine, un* torero *s'entraîne avec les bêtes. Nous définissons ainsi les aptitudes du* toro *à la corrida. S'il n'en manifeste pas, il sera dirigé vers la boucherie ».* Ce mode de sélection est un moyen de définir les lignées combatives. *« Nous notons les mères selon les résultats de leurs produits. Certaines transmettent mieux que d'autres les qualités de la race. Cela nous permet d'anticiper la valeur de nos taurillons ».*

Reste ensuite au *torero* à exprimer au mieux les qualités de l'animal grâce à son talent personnel. Lors des prochains rendez-vous du Trophée Maletilla Ouest Provence, il reviendra ainsi aux apprentis toreros des écoles taurines de la région de sublimer les qualités de la *ganaderia* Fano par la maîtrise de leurs gestes, la grâce de leurs postures et la pertinence de leurs passes.



Maxime Curto, vainqueur 2010

Les rendez-vous de la 7e édition du Trophée Maletilla Ouest Provence

Samedi 18 juin - Istres à 11h aux arènes du Palio dans le cadre de la Feria
Samedi 2 Juillet - Entressen à 18h aux arènes
Dimanche 17 Juillet - Cornillon-Confoux à 18h à l'espace Pièle
Dimanche 31 Juillet - Miramas à 19h sur le parking de la piscine municipale
Dimanche 14 août - Fos-sur-Mer à 17h aux arènes
Samedi 3 septembre - Port-Saint-Louis-du-Rhône à 18h Finale aux arènes

À l'issue de cette ultime becerrada, le meilleur des apprentis toreros de la saison recevra le 7e trophée Maletilla Ouest Provence.

Pour tout renseignement : www.ouestprovence.fr



OUEST PROVENCE Bimestriel n°35, juin 2011 - LE ROUQUIER - 13800 ISTRES - TÉL. 04.42.11.16.16 - Directeur de la publication : Bernard Granié - Rédaction : Mission promotion et communication de Ouest Provence Conception, réalisation : Mission promotion et communication - Crédits photos : Vincent Biron, MPC Ouest Provence - Dépôt légal : 17 mars 2010 - Numéro ISSN : ISSN 1764-3295 - Impression : Imprimeries IPS - Diffusion : 43 000 exemplaires dans les six communes de Ouest Provence - Ce journal est imprimé sur papier recyclé - Nous écrire, donner votre avis : Mission promotion et communication SAN Ouest Provence Chemin du Rouquier B.P 10647 - 13808 ISTRES cedex Tél. 04 42 56 16 16 - webmestre@ouestprovence.fr - www.ouestprovence.fr